



Délibération du conseil municipal du 17 septembre 2026

Délibération n° 2026-05-65

Classification : Institutions et Vie Politique - Fonctionnement des assemblées

Objet : Décisions prises dans le cadre de la délégation au titre de l'article L 2121-22 du CGCT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 11 septembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguïdel, Maire.

Présents : Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Dhué Marjolaine, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Blé Isabelle, Le Déore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lepioufle Mathilde, Lofficial Damien, Moréac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguïdel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absents excusés : M. Beernaerd Alex, Mme Chaballier Laure, Mme Garnaud Céline, M. Malherbe Jean-Philippe.

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Beernaerd Alex donne son pouvoir à Mme Gaëlle Le Floch
- Mme Chaballier Laure donne son pouvoir à Mme Hélène Bihan
- Mme Garnaud Céline donne son pouvoir à Mme Cécile Le Mignant
- M. Malherbe Jean-Philippe donne pouvoir à M. Hubert Jan

Exposé

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de cette délégation.

Le conseil municipal est invité à prendre note des décisions suivantes :

2026-25 :

Signature avec Mesdames Tagland et Le Roy, propriétaires des parcelles I497P, I499P et I500P (secteur plage de Kerhillio), du renouvellement d'une convention pour la location de terrains à usage de parking saisonnier, pour un montant de 1 200€, par an.

2026-26 :

Signature de devis pour des travaux de menuiserie au sein des gîtes de Kéravéon d'Erdeven, avec l'E.U.R. L TLFERMETURES dont le siège se situe ZA Toul Garros, 3 rue Georges Guynemer, 56400 Auray, moyennant un coût de 17 443 € HT, soit 18 391,82 € TTC.

2026-27 :

Mise en place d'une caution de 10 € (10 euros) demandée aux usagers du camping municipal, avec la remise d'un badge permettant d'accéder au camping.

2026-28 :

Signature d'un devis avec l'E.U.R.L SERVICE LOISIRS MOBIL HOME, située 13 Kermainguy, 56400 Brech, pour l'achat d'un mobil home.

Le montant total de cette prestation est de 9 580 € HT, soit 11 496 € TTC.

2026-29 :

Signature d'un devis avec la SARL ETS NIVANEN, située Z.A Prad Braz, 56690 Landévant, pour l'acquisition de 2 chalets bois démontables, pour un montant de 7 236,36 € HT, soit 8 683,63 € TTC.

2026-30 :

Signature de l'acte de la régie liée à l'exploitation du camping de Kerhillio, permettant la mise à jour des produits encaissés ainsi que les modes de recouvrement.

2026-31 :

Signature avec la SA Orange dont le siège social se situe 111 quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux, d'une convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour les travaux rue de l'Océan (génie-civil et équipements de communications électroniques) est de 869,76 € HT.

2026-32 :

Signature avec la SAS « Belle Nage » (Flottibulle), dont le siège social est situé 21 rue de l'Océan, 56410 Etel, d'une convention d'occupation du domaine public de la commune d'Erdeven - parcelle h n° 1464 - moyennant une redevance annuelle de 2.000 € (deux milles euros). Cette redevance annuelle forfaitaire sera revalorisée chaque année sur la base de 2%.

La consommation des fluides (électricité et eau potable) sera refacturée au réel à l'occupant, selon le relevé des différents compteurs au 30 septembre de chaque année d'exploitation.

2026-33 :

Signature de l'acte de la régie liée à l'exploitation des gîtes communaux de Kéravéon, permettant la mise à jour des modes de recouvrement.

2026-34 : Signature de l'acte de la régie liée à l'exploitation des droits de place, permettant la mise à jour des modes de recouvrement

2026-35 : Signature de l'acte de la régie liée à l'exploitation de la médiathèque, permettant la mise à jour des modes de recouvrement.

2026-36 : En cours de procédure

2026-37 : En cours de procédure

2026-38 : Signature de l'acte de la régie liée à la clôture de l'exploitation de location de salles communales et de matériels divers.

2026-39 : En cours de procédure

2026-40 :

Signature d'un marché avec la société CLAAS Bretagne Sud, Z.A, CS 60088, 56303 Pontivy Cedex, pour l'acquisition d'un tracteur d'occasion de la marque CLAAS ARION, d'un montant de 82 800 € TTC, avec une reprise de l'ancien tracteur, pour 8 000 € HT, et l'acquisition d'un broyeur d'accotement de la marque DESVOYS, pour 16 596 € TTC, avec une reprise de 2 anciens broyeurs pour 2 400 € HT, soit un total de 88 996 € TTC.

2026-41 :

Signature d'un devis avec la société SPIE CityNetworks, Centre de Ploemeur, PA de Kerloutan, 56270 Ploemeur, pour le remplacement d'un mât, boulevard de l'Atlantique, à Erdeven.

Le montant total de cette prestation est de 9 294 € HT, soit 11 152,80 € TTC.

2026-42 :

Signature d'un devis avec la SARL CAILLOCE, 20 ZA de la Croix Cordier, 56410 Erdeven, pour des travaux de maçonnerie sur le mur du cimetière.

Le montant total de cette prestation est de 27 760 € HT, soit 30 536 € TTC.

2026-43 :

Signature d'un contrat de maintenance « sécurité », pour une période de 3 ans ferme, de 2026 à 2029, avec la société Lumiplan Ville, dont le siège social se situe : 1 impasse Augustin Fresnel, BP 60227, 44185 St Herblain Cedex, moyennant un coût de 2 000 € HT, par an (prix révisable à chaque date anniversaire du contrat).

Fait à Erdeven, le 18 septembre 2026

La Secrétaire de séance
Laurence Le Déore



Le Maire,
Dominique Riguidel

